



Lycée Notre-Dame de Boulogne

Fiche de poste du directeur des études du pôle d'enseignement supérieur

Le directeur des études exerce une mission pédagogique, éducative et administrative sur tout le pôle d'enseignement supérieur du Lycée Notre-Dame de Boulogne. Il assure également, pour ce même périmètre, une mission de développement et de promotion tant interne qu'externe, et s'intègre dans le projet pastoral de l'établissement.

Les missions sont :

- Dans l'ordre pédagogique :

- Veiller à l'implication des élèves dans leur formation et à leur progression.
- Préparer les élèves à leurs examens blancs et examens officiels en vue de l'obtention de leur diplôme.
- Accompagner les élèves dans leur réflexion sur l'orientation, en étant auprès d'eux force de conseil et de propositions.

Pour ces actions, le directeur des études s'appuie sur l'équipe des professeurs. Il coordonne cette équipe et s'assure que les conditions de bon exercice de sa mission sont remplies.

- Dans l'ordre éducatif :

- Veiller à la parfaite assiduité des élèves et à leur respect de la plus stricte discipline dans l'établissement.
- Recevoir, écouter et accompagner les élèves non assidus, et au besoin appliquer toutes les sanctions disciplinaires requises si le dialogue ne porte pas de fruits rapides à ce sujet.
- S'assurer, d'une manière générale, du bien être des élèves dans les locaux de l'établissement.

Pour ces actions, le directeur des études s'appuie sur l'assistante de vie scolaire référente pour le pôle d'enseignement supérieur, et il s'assure que les conditions de bon exercice de sa mission sont remplies.

- Dans l'ordre administratif :

- Inscrire les élèves aux examens officiels.
- Organiser les examens officiels dans l'établissement.
- Suivre les procédures administratives d'obtention et de versement des bourses du CROUS
- Mettre en œuvre les PAP ou PAI requis pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Etablir un calendrier annuel de l'UFA et du BTS.
- Maintenir l'UFA dans la démarche certificative Qualiopi.
- Suivre la recherche de stage ou d'alternance des élèves et assurer la mise en conformité des contrats et conventions liés à ces activités.
- Toutes tâches administratives nécessaires pour le bon fonctionnement de ce pôle.

Pour ces actions, le directeur des études s'appuie principalement sur l'assistante de vie scolaire référente pour le pôle d'enseignement supérieur, et sur toutes personnes ressources dans les différents domaines (Responsable financière du Lycée et assistante administrative pour les bourses du CROUS, Référents du CNAM et du Cerfal pour les contrats d'alternance et la validation du calendrier de l'UFA, infirmière scolaire pour la mise en œuvre des PAP et PAI, etc.)

- **Pour la promotion et le développement :**

- Présenter les filières du pôle aux élèves de terminale du Lycée.
- Présenter les filières du pôle lors de salons ou dans des visites auprès d'autres établissements.
- Faire vivre et développer des partenariats avec d'autres établissements scolaires ou de formation.
- Alimenter la revue du Lycée, le site Internet du lycée ou des réseaux sociaux professionnels avec des contenus qui valorisent la vie quotidienne du pôle et ses réalisations.
- Valoriser les résultats obtenus aux examens ou les poursuites d'études.
- Assurer les campagnes d'inscriptions des nouveaux élèves du pôle.
- Réfléchir au renforcement de l'existant et au développement de nouvelles activités.

Pour ces actions, le directeur des études peut s'appuyer sur toutes les personnes ressources présentes au lycée ou dans son réseau. (Professeurs de l'établissement, assistante de vie scolaire référente du pôle, assistante de direction, responsable de la communication externe, responsable des services informatiques, référents du CNAM ou du Cerfal, référents du CREC ou de Renasup, établissements partenaires, etc.)

Par ailleurs, le directeur des études favorise et promeut les actions de la pastorale du lycée dans son pôle. Au besoin, il en devient un des acteurs.

Le directeur des études exerce ses missions sous l'autorité directe du chef d'établissement, auquel il rend un compte régulier et sincère de son action. Il travaille en étroite coordination avec la directrice-adjointe académique, dont l'autorité s'étend sur toute activité, notamment pédagogique, relative à l'établissement, et en étroite coordination avec le censeur, dont l'autorité s'étend sur toute la vie éducative de l'établissement.

Compétences attendues :

Le directeur des études doit :

- Faire preuve de qualités d'écoute, de dialogue, mais aussi de fermeté, avec les étudiants.
- Assurer un bon relationnel avec les enseignants.
- Se coordonner en bonne intelligence avec toutes les équipes du lycée.
- Avoir le goût tant de sa mission pédagogique qu'éducative.
- Maîtriser les exigences administratives propres à son pôle, et notamment en vue de la préparation aux examens officiels.
- Maîtriser l'outil numérique, notamment le logiciel Charlemagne et la suite Office, ainsi que les applications et sites propres tant au Cerfal qu'au Ministère de l'Education nationale. Il devra être en mesure d'utiliser régulièrement ces supports pour assurer ses missions effectives.
- Connaître le projet d'établissement du Lycée Notre-Dame de Boulogne et y adhérer.
- Connaître le projet de l'Enseignement catholique et y adhérer.

Profil attendu :

Le candidat au poste de directeur des études devra :

- Avoir déjà exercé des fonctions d'encadrement dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur.
- Être en mesure, lors d'un entretien préalable, et par la présentation de références ou de productions professionnelles, de donner la preuve de sa maîtrise des compétences attendues, ou de sa capacité réelle à les atteindre rapidement dans l'exercice de sa mission.

Toutes les candidatures seront à adresser à l'attention de M. Gabriel Dubois, chef d'établissement, avec un CV et une lettre de motivation à l'adresse suivante : secretariatdirection@lndb.eu